

De la nécessaire sobriété de la piscine

En matière de piscine, conjuguer la vision architecturale de son intégration au paysage à la validation de son contrat écologique est aujourd'hui inéluctable. Penser la piscine dans un contexte où l'eau vient à manquer, c'est agiter la réflexion sur l'objet lui-même, la manière de le vivre, la façon de le concevoir et de le mettre en œuvre.

↓ Matériau de Haute Qualité Environnementale (HQE), l'inox 316L de la piscine Iconix est 100 % recyclable et exige peu d'entretien. Léger, il permet la réalisation de piscines sur-mesure, même sur terrasse ou rooftop

Pour diminuer l'empreinte écologique, le premier conseil à donner aux professionnels de l'art de vivre serait de minimiser la taille des bassins. Une solution acceptable pour un particulier, et en voie de le devenir pour les professionnels de l'hôtellerie. Cependant, s'interroger sur la place de la piscine au sein de notre société est loin d'être anecdotique, eu égard à l'épisode de sécheresse que nous continuons à traverser depuis l'été dernier. « Bien que toujours dérangeant pour les piscinistes que nous sommes, ce questionnement est totalement salutaire pour l'ensemble de la filière parce qu'il permet de prendre la mesure de l'objet piscine dans la culture française de l'outdoor et de son impact environnemental réel, au-delà des fantasmes que l'objet lui-même suscite. L'exposition "Domestic Pools" qui s'était tenue à la villa Noailles en 2018, et à laquelle nous participions, suggérait déjà la transformation de l'objet d'usage en un pur objet de design qui ferait de la piscine, un bassin d'agrément, un vase en plus grand, dont l'intention serait la seule contemplation. Nul besoin d'aller aussi loin, la piscine est un objet protéiforme dont les caractéristiques n'ont cessé d'évoluer depuis les bains de l'Antiquité jusqu'à sa récente démocratisation. Ce qu'elle est ou sera à l'avenir ne remet pas en cause son évidente légitimité en matière d'art de vivre en outdoor. En réduire la taille relève d'une nécessaire pédagogie qui consiste à projeter l'utilisateur dans un usage où la baignade sera moins significative que la circulation et l'organisation de la vie autour de l'eau. Si elle induit des économies à la clé, cette démarche éveille à une approche durable de la piscine afin d'en limiter l'impact autant que possible. Au-delà de ses matériaux et de sa technique, qui ne cessent d'évoluer dans le bon sens, la réflexion sur le projet "piscine" en appelle donc à une nécessaire sobriété environnementale. Consubstantielle à l'art de vivre de l'outdoor, la piscine dispose d'une intemporalité qui lui impose de trouver sa voix face à ces nouveaux défis. Exogènes ou endogènes, par la manière de la vivre, et ainsi de la concevoir, ou par la façon



Réalisé par le bureau d'architecture Autoban, l'hôtel Joali Maldives est travaillé en fusion avec la nature sauvage locale. La fluidité des sols intérieur/extérieur est assurée par le revêtement Lixio®, composé d'une base en ciment et de grenaille de marbre italien, résistant à l'abrasion et facile d'entretien



© Ideal Work®

© Piscinelle



La structure en aluminium double peau de cette piscine hors-sol s'adapte aux aléas du terrain en pente. Pour son intégration au paysage, elle se recouvre de pierres sèches à l'instar des murs traditionnels de l'île de Paxos en Grèce

de la mettre en œuvre, de la faire surgir dans nos réalités pour qu'elle trouve sa juste place dans un projet d'aménagement », souligne Arthur Choux, directeur général Piscinelle.

DES MATÉRIAUX...

Le principe de la piscine basse consommation répond déjà à une réalité bien ancrée, à commencer par son procédé de construction, c'est à dire sa structure. Si la maçonnerie traditionnelle reste envisageable avec un béton bas carbone, le choix de l'aluminium ou de l'acier inoxydable s'avère aujourd'hui hautement plus pérenne, car 100 % recyclable. « Les panneaux modulaires en aluminium que nous proposons ont pour avantage d'obtenir des parois relativement fines de 20 mm, dont la rigidité et la résistance dans le temps sont équivalentes à ce que seraient plusieurs dizaines de centimètres de béton. À réfléchir l'impact sur les terres durant l'implantation, ce complexe opère des terrassements très courts. Ainsi, pour un plan d'eau final de 8 x 4 m, nous parvenons à terrasser à 8,6 x 4,6 m, alors qu'une structure traditionnelle (parpaing, béton banché, etc.) réclame environ 10 x 6 m. À la fin, l'écart en termes de terres déstabilisées est donc de 50 % », poursuit Arthur Choux, de Piscinelle. De son côté, Carré Bleu promeut le design sobre et high-tech de sa piscine ICONIX, dont le matériau inox est 100 % recyclable. Très malléable, ce métal autorise toutes les formes. Léger, il a l'avantage de se prescrire en terrasse ou en rooftop. Avec des composants 100 % en acier inoxydable (skimmer, refoulement, éclairage, balnéo...), ces piscines peuvent également s'équiper d'un volet automatique ou d'un fond mobile. Faciles et rapides à installer, elles sont livrées en une seule pièce ou en modules assemblés sur place, selon la taille du bassin et ses contraintes d'accès. Comme en rénovation, la finesse de leurs panneaux autorise leur placement direct dans un bassin existant. Résistantes à la corrosion, aux chocs, au gel et aux déformations, et faciles d'entretien grâce à leur surface lisse et non poreuse qui empêche ●●●



© Didier Delmas

Profitant de la vue sur la baie de Saint-Jean et de la mer dans sa proximité, les dimensions de la piscine du Tropical Hôtel Saint Barth restent en proportion avec l'oasis tropical où intimité et fraîcheur se revendiquent dans une mise en scène de coloris pastel et de matériaux naturels, signée Maison Numéro 20

●●● toute prolifération d'algues et de bactéries, ces piscines inox garantissent leur durabilité avec de surcroît, un matériau qui ne pollue pas les sols.

À L'ÉQUIPEMENT...

En quarante ans, les avancées technologiques et l'amélioration des équipements de piscines ont permis de réduire drastiquement leur consommation en eau et en énergie. Ainsi, l'équipement de la piscine basse consommation va-t-il de pair avec un choix technique ciblé et une maintenance régulière qui en assure la longévité. Il en va aussi de l'usage écoresponsable d'un système de chauffage (pompe à chaleur à technologie *Full Inverter*) ; de l'utilisation d'un procédé filtrant approprié et bien dimensionné (système de filtration à vitesse variable) ; de traitements dits « écologiques » de l'eau (électrolyse, ozone ou UV) ; de l'installation d'éclairages LED peu énergivores ; du recours à des systèmes de couverture (à lames solaires polycarbonate, abris...) pour limiter l'évaporation de l'eau, les déperditions de chaleur et la pollution extérieure ; et, *in fine*, à l'automatisation du bassin (solutions connectées) pour réguler sa consommation, contrôler ses paramètres et la qualité de l'eau, sachant qu'à présent, une piscine n'a nul besoin d'être vidée chaque année. Le renouvellement à

hauteur d'un tiers de l'eau du bassin s'avère suffisant, et son hivernage actif permet de conserver l'eau sans la changer. Un postulat de longue date a été engagé en faveur de l'environnement et de la gestion de l'eau par la Fédération des professionnels de la piscine et du spa (FPP), via sa commission du développement durable créée dès 2006. L'utilisation de l'eau pour les piscines a ainsi été réduite de 45 % en 25 ans et ne représente plus que 15 m³/an sur un parc total de piscines privées (base de 4 x 8 m) de plus de 3 millions de m³, alors que le total des fuites de robinet engloutit environ 35 m³/an ! Dans cette logique environnementale, la FPP a initié, avec l'Afnor et le Comité européen de normalisation (CEN), une norme environnementale européenne dont l'objectif vise à accélérer la mise en place des bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie et d'eau. Cette norme permet de classer la performance des équipements, de valider en même temps la réduction des déchets, la pollution sonore, les solutions de recyclage ou de réutilisation dans le cadre de la « responsabilité élargie des producteurs – produits et matériaux de la construction et du bâtiment » (REP PMCB). Près de 60 % des déchets de piscines sont aujourd'hui recyclés au niveau de l'éclairage, des déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE),

et de l'emballages des produits de traitement des eaux (EcoDDS) ; 30 % sont éliminés ou valorisés énergétiquement ; et 10 % sont réutilisés. Reste à améliorer les process, notamment la création d'une filière structurée pour assurer le recyclage des revêtements plastiques (coques, liners et membranes armées) – et pour ces deux derniers, des solutions sans phtalate sont d'ores et déjà existantes.

... JUSQU'AUX SURFACES

Côté revêtement, plage et margelle, le choix des matériaux vaut pour une prescription qui tend aujourd'hui à travailler les éléments de la terrasse dans la continuité de l'intérieur, mais pas nécessairement si le projet réalise *un zoning* des surfaces. Sur le terrain, la sélection du matériau pour la construction fait souvent écho à la réalité naturelle de l'environnement. Ainsi, la pierre naturelle s'emploie en harmonie avec le paysage, les grès cérame s'inscrivent dans la contemporanéité d'un site, et les bétons décoratifs jouent de leur intemporalité. Le bois quant à lui s'invite volontiers comme un parti pris dans la mixité des matériaux. L'association des matériaux naturels joue donc un rôle important dans le traitement global de l'espace piscine. ■